



MAIRIE DE PLUMAUGAT

ALSH du Mercredi

7 Lotissement des Châtaigniers

Tél Mairie : 02.96.83.12.31

Tél Accueil Péri-scolaire : 02.96.83.19.07

Mail: mairie@plumaugat.fr

Programme

Septembre/octobre 2025



Le théâtre

Mercredi 03 sept



Les règles de vie +
activités libre

Repas



Activités extérieures

Mercredi 10 sept



Décoration du centre « les
mini-scènes »

Repas



KINBALL

Mercredi 17 sept



Cueillette de fruits

Repas



Médiathèque

Mercredi 24 sept



Pâtisserie

Repas



Parcours trottinettes

Mercredi 01 oct



Petit spectacle de
marionnette

Repas



Activités sportives

Mercredi 08 oct



Théâtre avec la Nicolail'

Repas



Théâtre avec la Nicolail'

Mercredi 15 oct



Grand relais

Repas



En folie !

Informations Pratiques

Horaires d'ouverture et conditions d'admission :

L'accueil fonctionne tous les mercredis, en dehors des vacances scolaires, pour les enfants de 3 à 12 ans. Il est ouvert de 7h30 à 18h30. Il est possible de s'inscrire pour :

- La journée
- La demi-journée matin avec repas, de 7h30 à 13h30,
- La demi-journée après-midi avec repas, de 12h00 à 18h30.

Activités proposées :

Les activités proposées prennent en compte l'âge et le rythme des enfants accueillis, et respectent le projet éducatif établi par la municipalité, et le projet pédagogique de l'équipe d'animation.

Equipe d'animation :

L'équipe est composée de Warren Lesgo (BAFA, BAFD en cours) et de Muriel Grégoire (CAP Petite Enfance, BAFD en cours).

Dossier d'inscription :

Pour pouvoir participer aux activités proposées, il est obligatoire d'avoir rempli un dossier d'inscription. Si ce n'est pas fait il est à retirer et à retourner complet à l'accueil de la mairie ou à l'accueil périscolaire.

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements
- Assurance extra-scolaire
- Fiche sanitaire
- Attestation quotient familial

Inscriptions : NB : Les inscriptions se font à la période

Retourner le coupon d'inscription ci-dessous, en mairie ou à l'équipe d'animation, en cochant les jours où votre ou vos enfant(s) seront présents, avant la date limite d'inscription.



Toute inscription donne lieu à une facturation, sauf :

- Absences pour maladie (sur présentation du certificat médical) ou événement majeur.
- Toute annulation de dernière minute sera facturée (anniversaire, etc...).



Places limitées

Un taux d'encadrement étant à respecter, le nombre de places à l'ALSH est limité. Les enfants inscrits tardivement ne seront acceptés que dans la limite des places disponibles et pourront être inscrits sur liste d'attente.

Il est rappelé que les enfants malades ne sont pas acceptés

Coupon d'inscription pour la période 1 :

(A rendre avant le vendredi 27 août 2025)

Nom et prénom du ou des enfants : _____

	03/09	10/09	17/09	24/09	01/10	08/10	15/10
Demi-journée Matin							
Demi-journée Après-midi							
Journée							

Informations Pratiques

Absences :

Merci de nous prévenir le plus tôt possible pour tout désistement, **en** appelant soit à la mairie soit à l'ALSH ou par mail.

Tarifs :

La tarification modulée en fonction des ressources des familles est mise en place pour l'ALSH. Afin d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, il faut fournir les renseignements nécessaires (N°allocataire CAF ou MSA, et attestation de votre quotient familial).

A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Voici les tarifs (repas inclus) selon votre quotient familial CAF :

QF	Tarif demi-journée	Tarif journée entière
≤ 599 €	4.48 €	6.98 €
Entre 600 et 851 €	7.50 €	10.00 €
Entre 852 et 1100 €	9.50 €	12.00 €
Entre 1101 et 1408 €	11.00 €	13.50 €
≥ 1409 €	12.00 €	14.50 €



Pénalité de retard : 10 €

Vous recevrez une facture à la fin de chaque période.

Toutes inscriptions prévues seront facturées, sauf annulation dans les délais, et absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical).

Le règlement sera à effectuer au moyen de l'enveloppe fournie, par chèque, chèques CESU ou prélèvement (dans ce cas demande à faire auprès de la mairie).

Les frais de séjour en accueil de loisirs des enfants de moins de 7ans ouvrent droit à une déduction fiscale. Pensez à demander une attestation fiscale en mairie.



TROUSSEAU pour l'accueil de loisirs :

Tenue adaptée pour toutes les activités proposées.

Un sac à dos contenant : ❖ une gourde ❖ un chapeau ou une casquette ❖ un change pour les petits en cas d'accident